

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1761

Artikel: Pourquoi une crise linguistique "à la belge" n'est pas possible en Suisse : deux vécus différents du principe de la territorialité des langues
Autor: Tendon, Stéphane
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024521>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ses opinions. Une de ses fenêtres s'ouvre sur son *«Plan d'action pour l'efficacité énergétique»*. Ce rapport publié en septembre passé énonce clairement que les efforts volontaires ne suffisent pas. Pour la maîtrise de l'énergie il faut aussi des taxes, des incitations fiscales, des subventions ainsi que des

prescriptions impératives, notamment pour l'isolation des bâtiments. Ces instruments doivent nécessairement se compléter et se renforcer mutuellement. Ce n'est pas le cas avec l'introduction, en 2008 de la taxe sur les huiles de chauffages (DP 1727). Elle sera payée par les locataires alors que la maîtrise de la

consommation est entre les mains des propriétaires seuls responsables de l'assainissement de leurs bâtiments. Pour obtenir un effet réel d'économie, la taxe aurait dû être flanquée d'une contrainte à l'égard des propriétaires.

Pourquoi une crise linguistique «à la belge» n'est pas possible en Suisse

Deux vécus différents du principe de la territorialité des langues

Invité: Stéphane Tendon (17 décembre 2007)

Quand la Belgique prend froid, la Suisse éternue, car les deux pays présentent d'évidentes similarités. Pourtant, ils gèrent le multiculturalisme indigène de manière radicalement différente. L'histoire des rapports entre les communautés linguistiques est aussi fort différente.

La Belgique a progressivement mis en place un système contraignant et définitif de communautés et de régions. Les Belges ont aussi bétonné leur frontière des langues. Trois communautés ont des prérogatives (notamment dans le domaine de l'éducation): la communauté *«flamande»* (environ 58% de la population), la communauté *«française»* (environ 41%), et la toute petite communauté germanophone (environ 1% des Belges). Les régions belges monolingues (la Flandre et la Wallonie) appliquent un principe de territorialité strict: l'usage de la langue idoine est imposé, y compris aux entreprises. Il est impossible d'envisager qu'un contrôleur de la SNCB (les CFF belges)

annonce un contrôle des billets en français arrivé sur territoire flamand. Par ailleurs une trentaine de communes (notamment autour de Bruxelles, troisième région politique, bilingue) sont situées en Flandre mais accordent des facilités aux francophones.

La Suisse pratique le principe de territorialité. L'article 70 de la nouvelle Constitution prescrit: *«Les cantons déterminent leurs langues officielles. Afin de préserver l'harmonie entre les communautés linguistiques, ils veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues»*. Le principe de la liberté de la langue vient toutefois relativiser le principe de territorialité: tout Suisse peut pratiquer la langue nationale qu'il souhaite, mais il ne peut exiger qu'on lui réponde dans sa langue, sauf dans les communes et/ou cantons réputés bilingues.

Quels sont les cantons et surtout les communes officiellement bilingues en Suisse? Cette question en

apparence banale est complexe, car il n'y a pas de liste tenue à jour. La situation semble claire pour les cantons: Fribourg, Berne et le Valais sont bilingues. Le canton des Grisons est même trilingue. Toutefois, Berne délimite territorialement ses langues: le district de Bienne est bilingue, le Jura-bernois est francophone, les autres districts sont tous de langue allemande. Pour les communes, la situation est nettement plus complexe. Fribourg-Freiburg et Biel-Bienne sont officiellement bilingues, même si le panneau de la gare de Fribourg n'est pas bilingue (c'est un enjeu symbolique fort et une patate chaude entre les communautés). Murten-Morat, à majorité alémanique, mais qui accorde des facilités aux francophones, pourrait faire partie de la liste, tout comme Courtaman-Courtepin. L'officialité du bilinguisme est toutefois moins évidente dans ces communes. Ailleurs en Suisse, on peut citer la commune de Sierre-Siders en Valais, tout comme aux

Grisons Poschiavo-Puschlav.

Autre problème: par «*commune bilingue*», qu'entend-on réellement: s'agit-il d'un service aux citoyens qui peuvent s'adresser à l'administration dans leur langue? Le cas échéant, la commune leur répond-elle aussi dans leur langue, par écrit? Les enfants bénéficient-ils d'un enseignement - dispensé gratuitement - dans leur langue? Nombreuses sont les communes, d'ailleurs parfois loin de la frontière des langues, qui aident leurs citoyens - alémaniques ou francophones minoritaires - à remplir leur déclaration d'impôt. Cela n'en fait pas des communes bilingues pour autant. En Belgique, dans les communes dites «à facilité», les prestations offertes aux citoyens minoritaires sont clairement définies. Ce n'est pas le cas en Suisse, où le pragmatisme, le «*coup par coup*» et le bon sens priment.

En Suisse, on a toujours évité toute définition linguistique contraignante dans les règlements communaux. Souvent, commune varie: Marly, dans le canton de Fribourg, a tantôt vanté son bilinguisme, tantôt revendiqué son caractère romand. Quand il s'agit d'attirer une grande entreprise, le canton de Fribourg n'hésite jamais à faire jouer «*Freiburg*» comme image de *marketing*. Mais quand il s'agit de définir quelles sont les communes

bilingues, le canton, le Conseil d'Etat du canton est aux abonnés absents. On préfère ne rien décider. Et puis, chaque Suisse comprendra ce raisonnement: le bilinguisme, si ça rapporte, c'est bien, mais si ça coûte, c'est nettement plus embêtant.

Une commune suisse peut-elle changer de langue? Oui, et cela s'est déjà fait par le passé: en 1945, la commune jurassienne (-bernoise) de Mont-Tramelan est germanisée. Elle est revenue au français par la suite, et ne pourrait en principe plus changer de langue, car le canton de Berne considère à présent que tout le territoire du Jura bernois est clairement francophone. Plus au nord, la commune de Courrendlin a comporté de 1888 à 1920 une majorité alémanique, sans changer de langue administrative: les Alémaniques tentaient plutôt d'obtenir une école en allemand.

De nos jours, la seule commune germanophone du canton du Jura, Ederswiler, est devenue bilingue de fait: suite à une fusion avec le cercle scolaire de Movelier, les élèves d'Ederswiler, trop peu nombreux, sont envoyés à l'école française de Movelier (ils gardent toutefois un enseignement d'allemand spécifique). Le maire d'Ederswiler trouvait l'opportunité excellente pour que les enfants de la commune deviennent de vrais bilingues

qui iraient conquérir le monde plutôt que de rester paysans sur place. Il a convaincu ses concitoyens, qui étaient pourtant pro-Bernois et pas contents du tout de se retrouver jurassiens après le 23 juin 1974.

Dans les cantons monolingues la situation est très claire. Si les communautés autochtones se sentent menacées, c'est par l'immigration étrangère, non par les Confédérés d'une autre langue. Et les Alémaniques n'ont jamais été dominés par les Romands alors que les Flamands majoritaires ont longtemps soufferts d'être traités avec suffisance par les francophones.

Surtout, il n'y a pas de Suisse, mais 26 cantons. Il n'y a pas davantage de Romandie ou de Suisse alémanique, de parlements «*romand*» et «*alémanique*» susceptibles de s'opposer. Et pour dire du mal d'un Zurichois, avant que le francophone ne s'exprime, on peut compter sur un Bâlois ou un Argovien... Le fait que les Alémaniques n'aient pas homogénéisé leurs dialectes respectifs contribue sans doute aussi à la paix des langues en Suisse. Vive le *schwyzerdütsch*!

Stéphane Tendon (www.helvete.ch), historien, est l'auteur d'une thèse intitulée: *Von Roll à Choindez, Ciba-Photochimie à Marly: des Romands à la frontière des langues*, Courrendlin, CJE, 2004.